

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2002-075 DU 18 FEVRIER 2002

Chargeant Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles de l'intérim de Monsieur Théophile NATA, Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pour compter du 18 février 2002

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU La Loi N° 90-932 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La Proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs du deuxième tour de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- VU Le Décret N° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du Gouvernement ;

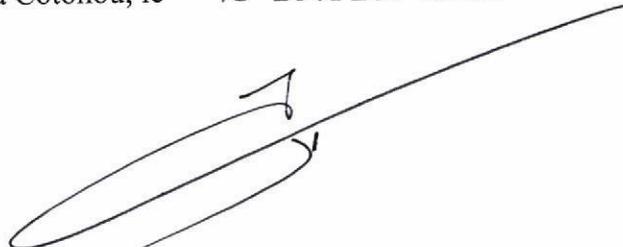
DECRETE

Article 1^{er}.- Pour compter du 18 février 2002, Monsieur Gaston ZOSSOU, Ministre de la Communication et de la Promotion des Technologies Nouvelles est chargé de l'intérim du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche pendant l'absence de Monsieur Théophile NATA.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 18 février 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

AMPLIATIONS : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – SGG 4 – MECCAG-PD 4 – MFE 2
– AUTRES MINISTERES 19 – DEPARTEMENTS 12 – JORB 6.-